

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 06 MARS 2017



Sublicimes 2017 - 6 sommets - 6 sensations

L'an deux mille dix sept

Le 6 mars à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. BOCH Jean-Luc, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD Sylvie, BRUN Séverine, EMPRIN Sylvie, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à MARCHAND MAILLET Patricia), MICHELAS Corine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), conseillères municipales

MM. BORNAND Jérémy (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), BOUZON Charles (pouvoir à RENAUD Daniel), DANCRE Francis (pouvoir à RICHERMOZ Roland), KOUMANOV Stefan (pouvoir à BÉRARD Patricia), LUISET René (pouvoir à OLLINET Alain), conseillers municipaux

Absents :

Mme GIROD GEDDA Isabelle, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, OUGIER SIMONIN Joël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion LIZEROUX est élue secrétaire de séance

Finances

Monsieur le maire expose que le premier exercice budgétaire de La Plagne Tarentaise vient de s'achever, et que l'année 2016 se termine par des résultats satisfaisants.

Ces résultats constituent donc l'autofinancement 2017, et serviront entre autres à financer les investissements prévus au budget 2017.

Les résultats seront bien entendu réaffectés par commune déléguée, comme convenu dans la charte de fonctionnement de la commune nouvelle. La ventilation de la comptabilité par commune historique sera maintenue jusqu'en 2020, les ratios d'affectation analytique permettront donc chaque année de réaffecter les dépenses mais également les recettes, et donc les résultats, positifs ou négatifs par commune déléguée.

Ces bons résultats témoignent d'une gestion saine et rigoureuse, et ce malgré les aléas liés à la création de la commune nouvelle (pour mémoire 120 000 euros de coût de création de la commune nouvelle, en études, logiciels, formation, mais une économie de 1 800 000 euros sur les exercices 2016 à 2019).

Cependant, les chiffres encourageants des comptes administratifs 2016 ne doivent pas nous éloigner des objectifs de rigueur, et nous avons d'ores et déjà intégré dans notre prospective financière les éléments de contexte financier liés aux réformes et contraintes imposées par l'Etat. L'investissement sur la période 2017-2020 est programmé à hauteur de 41.7 M€ avec 14.8 M€ d'emprunt, ce qui témoigne également d'une gestion saine.

Les élus ont réaffirmé leur volonté politique très claire de ne pas accroître la pression fiscale des ménages, le lissage des taux sur 12 ans suite au passage en commune nouvelle en témoigne, l'impact à la hausse est donc quasi nul. Les taux proposés pour 2017 tiennent compte bien entendu de ces mesures.

Les projets qui seront réalisés au cours de ce mandat font cruellement défaut à la station, et il était donc nécessaire de les inscrire dans le programme d'investissement. Les Plans Pluriannuels d'Investissement sont ambitieux, mais ont été établis par chaque commune déléguée dans une logique financière raisonnable ; La Plagne Tarentaise, support de station internationale, doit être le moteur économique qui entraînera l'ensemble des acteurs et des services dans une démarche et une dynamique d'innovation ; L'outil est précieux et doit donc être entretenu, modernisé, commercialisé. Nous pouvons donc nous féliciter, malgré un contexte économique international difficile, et des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes imposées par l'Etat, d'avoir pu élaborer ce programme ambitieux et réfléchi, tous ensemble, moins d'un an après la fusion des quatre communes historiques de Valezan, La Côte d'Aime, Bellentre et Macot la Plagne.

Monsieur le maire passe ensuite la parole à Gérard MONTILLET afin qu'il commente les résultats des budgets eau et assainissement. Gérard MONTILLET, président de la régie eaux et assainissement, rappelle que suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, les budgets annexes des communes historiques de Valezan, La Côte d'Aime, Bellentre et Macot la Plagne ont été réunis en une régie unique comprenant 2 budgets annexes distincts (eaux et assainissement) conformément à l'instruction comptable M49 applicable aux communes de plus de 3 000 habitants.

Ce premier exercice comptable a été complexe, car il a obligé les services à reprendre l'ensemble des biens de chaque commune historique, amortis ou pas, et à établir un inventaire ainsi qu'un état des amortissements à jour et cohérent. Ce travail fastidieux est désormais achevé, et le patrimoine est répertorié et amorti sur un plan conforme à la réglementation complexe pour l'ensemble du périmètre. Les résultats 2016 laissent apparaître un excédent. Bien que ces résultats soient satisfaisants, ils doivent être pris avec prudence, et le budget prévisionnel 2017 reste un budget de transition. En effet, comme pour le budget général, un PPI devra être proposé en 2017, en tenant compte du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement à la Cova dès 2020.

Les arbitrages politiques devront tenir compte de l'ensemble des composantes de ces budgets, à savoir (entre autres données) : les investissements structurants, les éventuels emprunts et la politique tarifaire durant cette période, étant entendu que les élus souhaitent faire preuve de la plus grande prudence concernant toute modification tarifaire.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente le compte administratif 2016 du budget Général de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 148 297,00 €	17 944 793,58 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 148 297,00 €	24 175 092,44 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		6 230 298,86 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	18 940 802,00 €	6 659 198,61 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 940 802,00 €	8 486 075,79 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		1 826 877,18 €
TOTAL FONCT + INVEST		8 057 176,04 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine Michelas n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 40, Pour : 40)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Gérard Montillet présente le compte administratif 2016 du Budget de l'Eau de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	518 231,00 €	435 336,29 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	518 231,00 €	534 158,04 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		98 821,75 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	569 122,80 €	161 319,01 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	569 122,80 €	538 222,36 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		376 903,35 €
TOTAL FONCT + INVEST		475 725,10 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine Michelas n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget Eau de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Gérard MONTILLET présente le compte administratif 2016 du budget Assainissement de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	932 394,00 €	436 041,37 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	932 394,00 €	871 646,19 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		435 604,82 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 175 918,60 €	238 293,07 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 175 918,60 €	726 578,79 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		488 285,92 €
TOTAL FONCT + INVEST		923 890,54 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine Michelas n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 40, Pour : 40)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PARKINGS

Monsieur le maire présente le compte administratif 2016 du Budget annexe des Parkings de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	288 948,00 €	170 192,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	288 948,00 €	384 817,83 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		214 624,90 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	603 007,00 €	370 509,27 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	603 007,00 €	469 514,36 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		99 005,09 €
TOTAL FONCT + INVEST		313 629,99 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine MICHELAS n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Anthony FAVRE explique que les Biens du Revers sont des pâturages situés de l'autre côté du Col de la Chiaupe et du Glacier de Bellecôte. Il présente ensuite le compte administratif 2016 de ce budget annexe Biens du Revers de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 902,76 €	1 819,35 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 902,76 €	33 495,08 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		31 675,73 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 992,68 €	994,37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 992,68 €	2 729,92 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		1 735,55 €
TOTAL FONCT + INVEST		33 411,28 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine Michelas n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget Biens du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE CINÉMA MONTCHAVIN

Anthony FAVRE explique que le cinéma de Montchavin La Plagne est géré directement par la commune depuis que la société gestionnaire a cessé son activité.

	TOTAL CRÉDITS 2016	CA 2016
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 454,46 €	53 433,78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	67 454,46 €	70 020,28 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		16 586,50 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000,00 €	1 140,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 000,00 €	245,54 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Déficit		-894,46 €
TOTAL FONCT + INVEST		15 692,04 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote (le pouvoir de Corine Michelas n'est donc pas pris en compte), quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2016. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du Budget annexe cinéma de Montchavin. (Votants : 40, Pour : 40)

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTAISE – BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du Budget Général de La Plagne Tarentaise comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTEISE – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTEISE – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du budget annexe de l'Assainissement de La Plagne Tarentaise comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTEISE – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTEISE – BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA PLAGNE TARENTEISE – BUDGET ANNEXE CINÉMA DE MONTCHAVIN

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2016 du budget annexe cinéma de Montchavin comme dressé par le receveur. (Votants : 42, pour : 42)

13. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET GÉNÉRAL

Séverine BRUN expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2016, pour le budget Général laissent apparaître les excédents suivants (ventilés par commune déléguée) :

Résultat	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan
Fonctionnement	3 130 871,95 €	450 534,59 €	2 461 326,31 €	187 566,01 €
Investissement	139 104,70 €	84 732,09 €	1 502 613,21 €	100 427,18 €

Ce qui donne un résultat de total fonctionnement + investissement de 8 057 176,04 euros pour La Plagne Tarentaise.

Pour le budget 2017 de La Plagne Tarentaise, Séverine Brun propose d'affecter les 8 057 176,04 euros de résultats par commune déléguée comme suit :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	3 130 871,95 €	450 534,59 €	2 461 326,31 €	187 566,01€	6 230 298,86€
Résultat reporté de fonctionnement (002)	500 000,00 €	75 000,00 €	200 000,00 €	23 317,00 €	798 317 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	2 630 871,95 €	375 534,59 €	2 261 326,31 €	164 249,01 €	5 431 981,86 €
Dont Financement des Reports 2016 : investissement	256 092,64 €	84 717,56 €	2 277 687,84 €	5 020,80 €	2 623 518,84 €
Résultats d'Investissement	139 104,70 €	84 732,09 €	1 502 613,21 €	100 427,18 €	1 826 877,19 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	139 104,70 €	84 732,09 €	1 502 613,21 €	100 427,18 €	1 826 877,19 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2016 du budget général et décide d'affecter les 6 230 298,86 euros de résultat de fonctionnement comme suit :

- 798 317,00 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté) ;
- 5 431 981,86 euros d'excédent de fonctionnement en réserves pour le financement des investissements 2017 - (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé), dont 2 623 518,84 euros de restes à réaliser 2016 reportés en 2017 ;
- Les 1 826 877,18 euros d'excédent d'investissement en résultat affecté au financement des investissements 2017 (001 – Résultat antérieur reporté). (Votants : 42, pour : 42)

14. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Gérard MONTILLET expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2016, concernant le budget de l'Eau, laissent apparaître les excédents suivants (ventilés par commune) :

Résultat	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan
Fonctionnement	36 251,88 €	26 576,03 €	28 725,90 €	7 267,94 €
Investissement	268 876,29 €	34 450,43 €	18 321,93 €	55 254,70 €

Ce qui donne un résultat total de fonctionnement + investissement de 475 725,10 euros pour la Plagne Tarentaise. Pour le budget annexe de l'eau 2017 de La Plagne Tarentaise, Gérard Montillet propose d'affecter les 475 725,10 euros de résultats par commune déléguée comme suit :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	36 251,88 €	26 576,03 €	28 725,90 €	7 267,94 €	98 821,75€
Résultat reporté de fonctionnement (002)	36 251,88 €	26 576,03 €	28 725,90 €	7 267,94 €	98 821,75€
Résultats d'Investissement	268 876,29 €	34 450,43 €	18 321,93 €	55 254,70 €	376 903,35€
Résultat reporté d'Investissement (001)	268 876,29 €	34 450,43 €	18 321,93 €	55 254,70 €	376 903,35€
Dont Financement des Reports 2016 : investissement	19 960,57 €	0,00€	0,00€	0,00€	19 960,57€

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2016 du budget annexe de l'eau et décide d'affecter au budget 2017 les résultats suivants :

- 98 821,75 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté) ;
- 376 903,35 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2017 (001 - Résultat antérieur reporté). Dont 19 960,57 euros pour le financement des restes à réaliser 2016. (Votants : 42, pour : 42)

15. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Gérard MONTILLET expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2016, pour le budget annexe de l'Assainissement, laissent apparaître les excédents suivants (ventilés par commune) :

Résultat	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan
Fonctionnement	12 451,20 €	435 452,22 €	14 636,71 €	- 26 935,31 €
Investissement	864 262,67 €	- 433 818,57 €	4 401,22 €	53 460,40 €

Ce qui donne un résultat total de fonctionnement + investissement 923 890,24 euros.

Gérard MONTILLET propose d'affecter les résultats 2016 par commune déléguée de la manière suivante :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	12 451,20 €	435 452,22 €	14 636,71 €	-26 935,31 €	435 604,82 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	12 451,20 €	1 633,65 €	14 636,71 €		1 786,25 €
Résultat reporté de fonctionnement Déficit (D002)				26 935,31 €	
Réserve pour le financement des Investissement (1068)		433 818,57 €			433 818,57 €
Résultats d'Investissement	864 242,67 €	-433 818,57 €	4 401,22 €	53 460,40 €	488 285,72 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	864 242,67 €		4 401,22 €	53 460,40 €	488 285,72 €
Déficit reporté d'Investissement (001)		-433 818,57 €			
Dont Financement des Reports 2016 : investissement	8 600,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	8 600,00 €

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2016 du budget annexe d'assainissement de La Plagne Tarentaise et décide d'affecter pour 2017 les résultats suivants :

- 435 604,82 € d'excédent de fonctionnement affectés pour :
- 1 786,25 € en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté)
- 433 818,57 € en affectation de résultat au 1068 ;
- 488 285,72 € d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2017 (001 - Résultat antérieur reporté), dont 8 600,00 euros destinés au financement des Restes à Réaliser 2016. (Votants : 42, pour : 42)

16. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 214 624,90 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 99 005,09 euros.

Conformément à l'instruction M4, il est proposé d'affecter les 313 629,99 euros de résultats 2016 de la manière suivante :

- 100 000,00 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 114 624,90 euros d'excédents de fonctionnement en autres réserves (1068) pour le financement des investissements 2017 ;
- 99 005,09 euros d'excédent d'investissement en résultat reporté d'investissement (001) ; dont 29 606,60 euros pour le financement des restes à réaliser 2016.

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2016 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 42, pour : 42)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET ANNEXE DES BIENS DU REVERS

Anthony FAVRE expose au conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 31 675,73 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 1 735,55 euros.

Conformément à l'instruction M 14, Anthony Favre propose d'affecter les 33 411,28 euros de résultats 2016 de la manière suivante :

- 31 675,73 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 1 735,55 euros d'excédent d'investissement en résultat reporté d'investissement (001) ;

Concernant le budget des Biens du Revers, le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2016 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 42, pour : 42)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 : BUDGET ANNEXE DU CINÉMA DE MONT-CHAVIN

Anthony FAVRE expose au conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 16 586,50 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 894,46 euros.

Conformément à l'instruction M 14, Anthony Favre propose d'affecter les 15 692,04 euros de résultats 2016 de la manière suivante :

- 15 692,04 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 894,46 euros d'excédent de fonctionnement en réserve destinée au financement du déficit d'investissement (1068) ;
- 894,46 euros de déficit d'investissement reportés (D001)

Anthony Favre explique que le fonctionnement déficitaire a été réduit de moitié, notamment grâce à la gestion dynamique de l'agent qui s'occupe du cinéma. Il le remercie pour son travail.

Concernant le budget cinéma, le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2016 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 42, pour : 42)

19. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TAREN- TAISE

Le conseil municipal approuve le montant de 2 623 518,84 euros « des restes à réaliser » 2016 (travaux non réalisés ou dont les factures ne sont pas encore parvenues) en dépenses et recettes au budget général. (Votants : 42, pour : 42)

20. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER BUDGET ANNEXE DES PARKINGS DE LA PLAGNE TAREN- TAISE

Le conseil municipal approuve le montant de 29 606,60 euros « des restes à réaliser » 2016 (travaux non réalisés ou dont les factures ne sont pas encore parvenues) en dépenses et recettes au budget Parkings. (Votants : 42, pour : 42)

21. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER BUDGET ANNEXE EAU LA PLAGNE TAREN- TAISE

Le conseil municipal approuve le montant de 19 960,57 euros « des restes à réaliser » 2016 (travaux non réalisés ou dont les factures ne sont pas encore parvenues) en dépenses et recettes au budget Eau. (Votants : 42, pour : 42)

22. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TAREN- TAISE

Le conseil municipal approuve le montant de 8 600,00 euros « des restes à réaliser » 2016 (travaux non réalisés ou dont les factures ne sont pas encore parvenues) en dépenses et recettes au budget Assainissement. (Votants : 42, pour : 42)

23. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2017

Monsieur le maire rappelle les dispositions adoptées par le conseil municipal du 03 octobre 2016, qui, pour faire suite à la création de la commune nouvelle a choisi d'harmoniser les taux de la fiscalité directe locale sur une durée de 12 ans. Cette décision politique va limiter au maximum l'impact fiscal pour les contribuables tout en permettant de conserver les recettes de la collectivité. Monsieur le maire propose pour 2017 de ne pas augmenter les taux communaux de la Fiscalité Directe Locale conformément à la décision du conseil municipal du 03 octobre 2016, et d'appliquer le dispositif d'harmonisation des quatre taxes directes locales sur une durée de 12 ans.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, monsieur le maire explique qu'un mécanisme de calcul fiscal assez complexe permet de conserver l'intégralité de la recette fiscale pour la collectivité, tout en corrigeant l'effet de la variation progressive des taux pour les contribuables.

La combinaison de ce mécanisme et de la politique d'abattement décidée par le conseil municipal, permet de corriger les effets du lissage des taxes directes locales. L'opération sera donc proche de 0 pour les contribuables de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire tient donc à rassurer le conseil municipal, et précise que les taux votés ne sont pas significatifs car ils doivent tenir compte des explications et corrections telles que mentionnées.

Il s'agit en effet de «taux cibles» calculés par la Direction des Services Fiscaux dans le cadre de cette harmonisation des taux sur 12 ans.

Une fois ces explications apportées, monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver les taux de contributions directes locales pour 2017 ci dessous , conformément au mécanisme de lissage sur 12 ans voté le 03 octobre 2016

Taxes	TAUX communaux «cibles» 2017
Taxe d'habitation	13,65 %
Taxe foncière (bâti)	14,44 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %
Contribution foncière des entreprises	29,45 %

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales pour 2017 pour La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, pour : 42)

24. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2017

Séverine BRUN rappelle que le budget 2017 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 06 février 2017.

Cette prospective est issue des propositions des communes déléguées, et le BP 2017 de La Plagne Tarentaise est donc le résultat de l'agrégation des budgets des communes déléguées. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances et des conseils communaux, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions. Séverine BRUN demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2017 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 20 444 315,00 € sont prévus en dépenses et 20 444 315,00 € en recettes
- En investissement : 27 173 887,00 € prévus en dépenses et 27 173 887,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

25. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2017

Gérard MONTILLET rappelle au conseil municipal que compte tenu de la modification de la strate démographique de la commune au 1er janvier 2016, après création de la commune nouvelle La Plagne Tarentaise, la loi a fait obligation à la commune de La Plagne Tarentaise de créer une régie des eaux et de l'assainissement, pouvant être dotée de la seule autonomie financière.

Gérard MONTILLET propose donc au conseil municipal l'adoption du budget annexe prévisionnel de l'eau pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Gérard MONTILLET demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Eau pour 2017 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 631 665,21 € sont prévus en dépenses et 631 665,21 € en recettes
- En investissement : 817 602,27 € prévus en dépenses et 817 602,27 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe de l'Eau 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

26. VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

Gérard MONTILLET rappelle au conseil municipal que compte tenu de la modification de la strate démographique de la commune au 1er janvier 2016, après création de la commune nouvelle La Plagne Tarentaise, la loi a fait obligation à la commune de La Plagne Tarentaise de créer une régie des eaux et de l'assainissement, pouvant être dotée de la seule autonomie financière.

Gérard MONTILLET propose donc au conseil municipal l'adoption du budget annexe prévisionnel de l'assainissement pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Gérard MONTILLET demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2017 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 511 231,43 € sont prévus en dépenses et 511 231,43 € en recettes
- En investissement : 1 235 976,00 € prévus en dépenses et 1 235 976,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe de l' Assainissement 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

27. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2017

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'adoption du budget annexe prévisionnel des parkings pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Parkings pour 2017 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 452 442,00 € sont prévus en dépenses et 452 442,00 € en recettes
- En investissement : 528 583,00 € prévus en dépenses et 528 583,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe des Parkings 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

28. VOTE DU BUDGET ANNEXE DES BIENS DU REVERS 2017

Anthony FAVRE propose au conseil municipal l'adoption du budget annexe prévisionnel des Biens du Revers pour la commune de La Plagne Tarentaise.

Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte du budget transmis par la commune déléguée de Bellentre. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Anthony FAVRE demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Biens du Revers pour 2017 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 35 475,00 € sont prévus en dépenses et 35 475,00 € en recettes
- En investissement : 31 561,00 € prévus en dépenses et 31 561,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Biens du Revers 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

29. VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA DE MONTCHAVIN 2017

Anthony FAVRE propose au conseil municipal l'adoption du budget annexe prévisionnel du cinéma de Montchavin pour la commune de La Plagne Tarentaise.

Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte du budget transmis par la commune déléguée de Bellentre. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Anthony FAVRE précise qu'une réserve est prévue pour l'investissement ainsi que pour le fonctionnement en cas de besoin car les recettes ne sont malheureusement pas prévisibles puisqu'elles dépendent entièrement de la programmation. Anthony FAVRE demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe du Cinéma de Montchavin pour 2017 ainsi qu'il suit :

En fonctionnement : 69 850,00 € sont prévus en dépenses et 69 850,00 € en recettes

- En investissement : 2 900,00 € prévus en dépenses et 2 900,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe du Cinéma de Montchavin 2017 de la commune. (Votants : 42, pour : 42)

30. APPROBATION DE LA CLÉ DE RÉPARTITION DES CHARGES NON AFFECTÉES : BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Séverine BRUN rappelle au conseil municipal la volonté, jusqu'en 2020, de maintenir une comptabilité analytique pour les quatre communes historiques. Certaines charges et achats concernent cependant les services de La Plagne Tarentaise de manière plus générale, et ne peuvent donc être affectés spécifiquement à l'une des communes déléguées. Séverine BRUN présente la proposition de la Commission des finances de réaliser une clé de répartition, permettant d'affecter et de répartir ce type de dépenses, en tenant compte de la moyenne des recettes et dépenses des 4 communes sur les 3 dernières années.

La clé de répartition ainsi calculée et proposée est la suivante :

CHARGES COURANTES	Répartition analytique des dépenses non affectées
La Côte D'Aime	4%
Bellentre	22%
Macot La Plagne	72,5%
Valezan	1,5%

Le conseil municipal approuve la clé de répartition des charges non affectées pour la commune de La Plagne Tarentaise telle que présentée ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

31. APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU SIGP DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME

Pierre GONTHIER, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Pour faire suite au transfert de la compétence tourisme intervenu en 2015, et délibéré de manière concordante par les 4 communes membres, René ALLAMAND explique que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) se substitue dans les droits et obligations des communes, au titre de la compétence tourisme. Il ajoute que les conventions d'objectifs établies préalablement au transfert de compétence sont exécutées dans les mêmes conditions.

De ce fait, les communes s'engagent à verser au SIGP, les financements nécessaires au fonctionnement des services relevant de la compétence touristique, soit l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP).

Les communes historiques de Macot la Plagne et Bellentre ont été réunies depuis le 1er janvier en une seule entité dénommée La Plagne Tarentaise. En conséquence, la participation financière est depuis constituée des sommes initialement versées par ces deux communes déléguées à leurs offices de tourisme respectifs, l'Office de Tourisme de Montchavin La Plagne et l'Office du Tourisme de la Grande Plagne.

Pour 2017, René ALLAMAND précise que le montant appelé est identique au montant 2016 soit :

- Pour Macot La Plagne : 1 713 000 €

- Pour Bellentre : 457 000 €

Le conseil municipal valide les modalités de contribution au SIGP, au titre de la compétence tourisme. (Votants : 41, pour : 41)

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU TOURISME POUR 2017 POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES SALLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CORRESPONDANTE

Pierre GONTHIER, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

René ALLAMAND rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise, et plus précisément la commune déléguée de Macot la Plagne, a souhaité contribuer financièrement aux actions d'animation initiées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) dans le prolongement de ses missions d'accueil touristique en station.

L'Association OTGP est chargée de l'animation, de la promotion et de la commercialisation des salles suivantes :

- Salle omnisports Pierre Leroux – Plagne Centre

- Salle de réunion Plagne centre (espace pierre Leroux)

- Salle hors sacs Plagne centre

- Salle polyvalente de Bellecôte

- Salle des congrès de Belle Plagne
 - Salles de cinéma de Bellecôte et Plagne Centre pour le volet animation et locations
- René ALLAMAND indique qu'un budget prévisionnel a été élaboré, afin de convenir de la somme à allouer à l'association afin de couvrir les charges correspondantes. Pour 2017, la somme de 140 000 euros sera donc versée à l'OTGP, selon le calendrier prévu dans la convention d'objectifs jointe à la présente délibération. Le conseil municipal approuve la subvention à l'OTGP pour 2017 pour un montant de 140 000 euros identique à la somme versée en 2016. (Votants : 41, pour : 41)

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2017 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Considérant le rôle important joué par les galeries commerçantes dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Centre et les retombées induites pour les stations, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 42, pour : 42)

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2017 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mme Patricia BÉRARD, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le pouvoir de Stéfan KOUMANOV n'est donc pas pris en compte. Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros, ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour 2017 de 3 000 euros à l'Union syndicale des propriétaires de Belle Plagne et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 40, pour : 40)

35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2017 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'union des copropriétaires et propriétaires de Plagne Bellecôte afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 42, pour : 42)

36. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIEN - PARKING DE PLAGNE BELLECÔTE

Pour faire suite à la demande des hébergeurs, et afin d'améliorer la qualité de l'accueil des clients lors des arrivées et départs en station, monsieur le maire propose de modifier la tarification du stationnement sur la station de Bellecôte, en accordant une gratuité de 2h, permettant ainsi à la clientèle de charger et décharger leurs véhicules lors des départs ou arrivées dans leurs hébergements. La particularité de la configuration du site de Bellecôte, et notamment l'éloignement des stationnements (P0, P1 et dalle P2), a conduit à cette proposition, qui a uniquement pour objectif de permettre aux touristes de pouvoir être mieux accueillis.

Le conseil municipal approuve la modification de la tarification du stationnement sur la station de Plagne Bellecôte afin de faciliter l'arrivée et le départ de la clientèle. (Votants : 42, pour : 42)

37. TARIFS TENNIS 2017 ACCÈS COURTS DE TENNIS DE MACOT

Marion LIZEROUX rappelle la mise en place d'une application «balle jaune» permettant de gérer les réservations des courts de tennis de Macot chef-lieu, La Plagne Tarentaise, sur une plateforme internet dédiée.

Afin de participer aux frais d'abonnement à l'application « balle jaune » ainsi qu'aux frais d'entretien courants des tennis de Macot, elle propose les tarifs suivants pour la saison 2017 :

- Forfait saison tout public : 50€ (contre 40€ en 2016)
- Forfait saison habitant la Plagne Tarentaise : 30€ au lieu de 25€ en 2016 (uniquement avec justificatif de domicile à apporter en mairie)
- Forfait saison membre tennis club la Plagne Tarentaise : 60€ (uniquement disponible via le club, licence FFT incluse)
- Heure de tennis tout public : 7€ inchangé
- Heure de tennis habitant la Plagne Tarentaise : 4€ inchangé (uniquement avec justificatif de domicile à apporter en mairie)

Le paiement se fera en ligne depuis l'application « Balle Jaune ». Pour les habitants de la Plagne Tarentaise et les membres du tennis club, un justificatif devra être apporté en mairie avant de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels. L'idée est d'inciter les gens à entrer dans le club pour participer aux tournois de tennis et à bénéficier ainsi d'une licence et d'une assurance.

Monsieur le maire ajoute que, depuis que cette application a été mise en place et que l'accès au court est ainsi limité, plus aucune dégradation sur les courts n'a été constatée.

Le conseil municipal dit que les tarifs pour l'accès aux courts de tennis de Macot pour l'année 2017 sont fixés conformément à la proposition ci-dessus. (Votants : 42, pour : 42)

38. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉPICERIE AU CHEF-LIEU DE BELLENTRE

Roger POUSSIN fait part de la demande forte des habitants de Belleentre pour la construction d'une épicerie au Chef-Lieu afin de palier la fermeture de l'ancien établissement.

Le coût de ces travaux étant estimé à 350 000,00 € HT, Roger Poussin propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Etat (DETR), Conseil Régional, Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

39. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE CANTINE À LA CÔTE D'AIME

Daniel RENAUD explique que, pour cette année scolaire et par dérogation, une autorisation d'aménager sommairement des locaux pour assurer le service de cantine a été accordée à la commune déléguée de La Côte d'Aime. En revanche, une cantine conforme aux normes en vigueur devra être aménagée pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le coût de ces travaux étant estimé à 145 000,00 € HT, Daniel Renaud propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Etat (DETR), Conseil Régional, Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

40. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Monsieur le maire rappelle que les agendas programmés des différentes communes historiques de La Plagne Tarentaise prévoient la mise en accessibilité des ERP communaux jusqu'en 2020. Pour 2017 et concernant les ERP ayant vocation de services publics, sont concernés :

- Le cabinet médical de Plagne Bellecôte,
- Les points Informations de Bellecôte, Plagne 1800,
- Les toilettes publiques de Plagne 1800, Belle Plagne, Plagne Bellecôte, mairie de Macot chef-lieu
- La crèche de Plagne Centre,
- L'auberge de Valezan
- L'école de Valezan
- Les salles polyvalentes Louis Emprin à Montorlin et Auguste Mudry à Montchavin

L'ensemble de ces travaux est estimé à 106 700,00 € HT

Monsieur le maire propose ainsi de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces mises aux normes et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Etat (DETR), Conseil Régional, Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

41. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE rappelle la vétusté de la mairie et de l'école de Belleentre chef-lieu et la nécessité de réaliser des travaux d'isolation dans ces deux bâtiments.

Le coût de ces travaux étant estimé à 83 000,00 € HT, Anthony Favre propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Etat (DETR), Conseil Régional, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

42. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR D'ESCALADE À MONTCHAVIN LA PLAGNE

Anthony FAVRE présente le projet de construction d'un mur d'escalade outdoor sur la station de Montchavin La Plagne.

Le coût de ces travaux étant estimé à 83 000,00 € HT, Anthony Favre propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Conseil Régional, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

43. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES DU CHEF-LIEU DE BELLENTRE

Anthony FAVRE rappelle le projet de rénovation de la salle des fêtes du chef-lieu de Bellentre. Une première tranche a été réalisée en 2016. La deuxième tranche de travaux sera réalisée en 2017. Les travaux consistent à remplacer le faux-plafond et moderniser l'éclairage.

Le coût de ces travaux étant estimé à 43 000,00 € HT, Anthony Favre propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Conseil Régional, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

44. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE DEUX PARKINGS À LA CÔTE D'AIME

Daniel RENAUD présente le projet de créations de deux parkings à La Côte d'Aime : un à la petite Bergerie, l'autre à Montméry.

Le coût de ces travaux étant estimé à 126 000,00 € HT, Daniel Renaud propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette prestation et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Etat (DETR), Conseil Régional, Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

45. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE TROIS TRAITEMENTS UV SUR L'EAU POTABLE DE LA CÔTE D'AIME ET DE VALEZAN

Gérard MONTILLET informe l'assemblée que plusieurs analyses d'eau sur les secteurs de La Côte d'Aime et de Valezan ont détecté la présence d'éscherichia coli et de coliformes totaux courant 2016. Il convient donc de mettre en place des traitements UV sur les secteurs concernés.

Le coût de ces travaux étant estimé à 40 800,00 € HT, Gérard MONTILLET propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette prestation et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Agence de l'Eau, Conseil Départemental

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

46. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE MACOT LA PLAGNE

Gérard MONTILLET explique qu'il est nécessaire d'acheter un camion de déneigement de type ampliroll équipé d'une étrave et d'une saleuse pour remplacer le « Mascot » qui n'est pas approprié pour le déneigement.

Le coût de ce camion étant estimé à 117 000,00 € HT, Gérard MONTILLET propose ainsi de solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour le financement de ce véhicule et de demander l'autorisation d'anticiper l'achat du véhicule.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

47. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR LES COMMUNES HISTORIQUES DE VALEZAN ET LA CÔTE D'AIME

Pierre GONTHIER explique, que depuis cet hiver, le Conseil Départemental a mis fin à sa prestation de déneigement sur la commune historique de Valezan et La Côte d'Aime. Pour maintenir ce service la commune a loué un camion équipé d'une étrave et d'une chargeuse pour 4 200,00 € TTC / mois soit 16 800,00 € TTC pour l'hiver.

Le coût HT de ce véhiculé équipé neuf est de 100 500,00 € HT.

Le prestataire nous le revendrait à 74 200,00 € HT.

Pierre Gonthier propose donc de solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour le financement de ce véhicule et de demander l'autorisation d'anticiper l'achat.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

48. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE SALEUSE POUR LES COMMUNES HISTORIQUES DE LA CÔTE D'AIME ET VALEZAN

Daniel RENAUD explique que la saleuse qu'utilisait la commune de La Côte d'Aime n'était pas aux normes et que, cet hiver il a été négocié auprès de la société Arvel le prêt d'une saleuse avec promesse d'achat.

Le coût HT de cet équipement est de 14 317,00 € HT.

Daniel RENAUD propose donc de solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour le financement de cette saleuse et de demander l'autorisation d'anticiper son achat.

Le conseil municipal décide de solliciter le partenaire énoncé afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

49. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIABILISATION DE L'EXTENSION DE PLAN-GAGNANT

Patrice MEREL explique que cette demande de subvention concerne la dernière zone constructible de Plan Gagnant. Les problèmes fonciers étant réglés, il convient de viabiliser le dernier secteur constructible de Plangagnant. Le coût de ces travaux étant estimé à 83 000,00 € HT, Patrice MEREL propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Agence de l'eau, SDES, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

50. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE DE MACOT

Gérard MONTILLET explique que la commune historique de Macot n'est pas dotée d'un schéma directeur d'eau potable. L'Etat a obligé les communes à réaliser ce schéma sous peine de ne plus leur octroyer de subventions pour les travaux relatif à l'eau potable. Il est donc nécessaire de réaliser ce schéma. Le coût de la prestation est estimé à 20 000 euros HT. Gérard MONTILLET propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette étude et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Agence de l'eau, Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

51. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES A VALEZAN

Guy PELLICIER explique qu'un secteur constructible de Valezan ne possède pas de collecteur d'eaux usées. Il convient donc d'étendre le réseau à ce secteur. Le coût des travaux étant estimé à 8 500,00 € HT, Guy PELLICIER propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Agence de l'Eau, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

52. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'AIRES DE JEUX

Gérard MONTILLET présente les projets de création d'aires de jeux à Plagne Bellecôte, Plagne centre et au chef-lieu de Bel-lentre. Le coût des travaux étant estimé à 82 000,00 € HT, Gérard Montillet propose de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à chaque organisme l'autorisation d'anticiper les travaux : Conseil Régional, Conseil Départemental. Le conseil municipal décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible. (Votants : 42, pour : 42)

53. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) POUR L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Après que monsieur le maire ait rappelé que les collectivités locales portent 67% de l'investissement public, il explique que l'Etat a créé en 2016 le fonds de soutien à l'investissement public local (Fsil) afin de les soutenir dans leurs projets, Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP), monsieur le maire rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise a pour projet de se mettre en conformité sur les questions d'accessibilité l'ensemble de ses établissements.

Les travaux d'accessibilité sur les différents sites référencés seront réalisés soit en régie, soit en faisant appel à des prestataires extérieurs en fonction des disponibilités et/ou de la technicité des travaux à mettre en œuvre.

La première tranche de l'AD'AP s'étale sur la période 2017/2020. Le montant total des travaux prévus est estimé dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, et approuvé dans le cadre du DOB par délibération 2017-030 du 06 février 2017. Monsieur le maire propose donc de solliciter une aide au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local (Fsil), afin de soutenir l'investissement lourd lié à la mise en conformité des équipements communaux.

Le conseil municipal demande à la Préfecture dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local (FSIL) - année 2017, la subvention souhaitée pour la réalisation des travaux relatifs à l'accessibilité des établissements publics. (Votants : 42, pour : 42)

Administration générale

54. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU VILLARD — COMMUNE HISTORIQUE DE LA CÔTE D'AIME

Martine HOËN rappelle la mise en place depuis septembre 2016 d'un service de restauration scolaire communal à l'école du Villard, commune déléguée de La Côte d'Aime, les repas étant fabriqués à la cuisine centrale de Plagne Centre, et livrés sur site. Elle précise que ce service fonctionne toute l'année scolaire.

Elle propose de modifier le règlement intérieur afin que les parents de la Côte d'Aime puissent réserver et régler la cantine de leurs enfants via le portail internet de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire de l'école du villard - commune historique de la Côte d'Aime. (Votants : 42, pour : 42)

55. CONTENTIEUX CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MACOT LA PLAGNE CHEF-LIEU

Monsieur le maire rappelle que, par une requête enregistrée au greffe du tribunal administratif de Grenoble le 13 mai 2015, la commune historique de Macot la Plagne, représentée par son maire en exercice dûment habilité à cet effet, a sollicité du tribunal la condamnation des sociétés intervenues lors de la construction de l'école maternelle du chef lieu aux fins de l'indemniser pour les vices de nature décennale affectant l'ouvrage.

Le tribunal a été informé du fait que la commune nouvelle avait été créée et qu'elle venait aux droits de la commune historique de Macot la Plagne. Ceci étant, monsieur le maire demande à l'assemblée de confirmer le principe de cette action et de l'autoriser à représenter la commune nouvelle dans ce contentieux.

Le conseil municipal précise, en tant que de besoin, que la commune de La Plagne Tarentaise entend poursuivre ce contentieux et prendre en conséquence la suite de la commune historique de Macot la Plagne et rappelle que le maire, par délibération n° 2016-002 du 07 janvier 2016, a été autorisé à représenter la commune dans ce contentieux. (Votants : 42, pour : 42)

Ressources humaines

56. PÉRENNISATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Pierre GONTHIER informe que 3 agents sont actuellement en poste sur des contrats à durée déterminée qui ne peuvent réglementairement pas être renouvelés.

Suite à l'avis favorable de la commission RH du 13 février, il propose ainsi au conseil municipal de pérenniser ces 3 postes à compter du 1er mai 2017 en postes permanents au grade d'adjoints techniques à temps complet.

Le conseil municipal décide la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

57. OUVERTURES DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE

Pierre GONTHIER explique qu'il est nécessaire de recruter des adjoints techniques, comme chaque année, pour la saison estivale 2017 au service technique.

Il propose ainsi :

- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 15 mai au 17 novembre 2017 inclus - secteur de la Côte d'Aime
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 31 octobre 2017 inclus - secteur de Macot La Plagne
- 1 agent saisonnier « projectionniste » pour le cinéma de Montchavin La Plagne – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) de 2 semaines avant l'ouverture de la station de Montchavin La Plagne jusqu'à sa fermeture.
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 15 septembre 2017 inclus. Renouvelable pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois si nécessaire. secteur de Bellentre
- Emplois jeunes : 6 agents saisonniers – jeunes de 16 à 18 ans, durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 3 juillet au 1er septembre 2017 inclus. 6 postes en juillet et 6 postes en août seront proposés. La durée des contrats dépendra du nombre de candidatures.

Le conseil municipal décide la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

58. OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS À L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) POUR LA SAISON ESTIVALE

Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'un centre de loisirs municipal déclaré auprès des services de la DDJS est ouvert depuis décembre 2015 et qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour cet ALSH « les Touch' à Tout » afin d'organiser au mieux l'encadrement des enfants et de respecter le taux d'encadrement défini par les normes de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Elle propose ainsi la création de 3 postes d'adjoints d'animation : pour la période du 10 juillet au 1er septembre 2017 – à temps complet (35 heures).

Le conseil municipal décide la création des postes saisonniers dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

59. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS — ÉTÉ 2017

Considérant la nécessité chaque été de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil crèche/halte-garderie les p'tits Bonnets de Plagne Centre, Christiane CHARRIÈRE propose la création des postes suivants, pour la saison estivale 2017 :

- 1 Auxiliaire de puériculture ou Éducateur de Jeunes Enfants ou infirmière, pour la période du 3 juillet au 1er septembre 2017 – 35 heures
- 1 Auxiliaire de puériculture ou Éducateur de Jeunes Enfants ou infirmière, pour la période du 10 juillet au 1er septembre 2017 – 35 heures

Le conseil municipal décide la création des postes saisonniers dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

60. OUVERTURE DE POSTES SAISONNIERS — PATROUILLEURS VTT - POUR LA SAISON ESTIVALE

Considérant la nécessité de recruter trois patrouilleurs VTT « bike patrols » pour la saison estivale 2017, Patricia BÉRARD propose la création de 3 postes pour 3 agents saisonniers au grade d'adjoint technique – durée hebdomadaire de travail : 35 H (Temps complet) pour la période du 1er juin au 30 septembre 2017.

Un quatrième patrouilleur sera embauché par le SIGP.

Monsieur le maire ajoute que ces patrouilleurs s'occuperont principalement du bike park de Plagne Centre et des pistes de Roche de Mio et de la Vallée.

Le conseil municipal approuve la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées (Votants : 42, pour : 42)

61. OUVERTURE DE 3 POSTES EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Pierre GONTHIER explique que certains postes des services techniques nécessitent la présence d'agents saisonniers plus de 8 mois sur l'année, ce qui n'est pas réglementaire.

Pierre GONTHIER propose ainsi la création de 3 postes en contrat à durée déterminée pour surcroît d'activité, soit 3 postes d'adjoints techniques à temps complet (35/35ème) du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

Le conseil municipal approuve la création des postes dans les conditions énoncées. (Votants : 42, pour : 42)

62. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise participe à la réalisation d'un ensemble de bâtiments à vocation touristique et commerciale dénommé « la Cascade », sur le site de Plagne Centre. Ce projet d'envergure, pour lequel les travaux doivent démarrer courant 2017, nécessite dans sa phase de conception la coordination de nombreux acteurs : les acquéreurs potentiels, la Communauté de Communes, les services de l'Etat, le maître d'œuvre, la gendarmerie, le SDIS, les représentants du tourisme, les professionnels de santé...

Par ailleurs, plusieurs composantes de ce projet le rendent éligible à des subventions d'équipement pour lesquelles un travail complexe d'instruction de dossier est nécessaire.

Ces missions d'ingénierie et de coordination exigent donc, sur une période limitée, de mobiliser des moyens humains conséquents et notamment un agent ayant les connaissances et l'expérience de ce type de projet. Ces compétences pluridisciplinaires et l'approche transversale inhérente à cette mission requièrent un profil de chargé de mission formé aux problématiques immobilières et économiques.

Le caractère très ponctuel de cette mission ainsi que la rareté du profil recherché excluent le recours à un recrutement dédié. En revanche, la Communauté de Communes dispose dans ses effectifs d'un agent responsable du développement économique rompu à ce type de mission.

A compter du 22 février 2017, la Communauté de Communes assure au profit de la Commune une prestation de service ayant pour objet le pilotage transversal du projet « la Cascade » ainsi que la participation à l'instruction des dossiers de subventions liées à ce projet. Cette prestation de service est assurée par un agent, attaché territorial responsable du développement économique au sein des effectifs de la Communauté de Communes.

Il convient donc de passer une convention de prestation de service avec la communauté de communes des Versants d'Aime.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de prestation de service à passer avec la communauté de communes des Versants d'Aime, tel qu'il lui est présenté. (Votants : 42, pour : 42)

Urbanisme

63. DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION DE L'HÉLISURFACE DE PLAGNE BELLECÔTE

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier relatif à la réalisation d'un projet hôtelier sur le site du hameau des moutons à Plagne Bellecôte conformément à l'arrêté préfectoral accordant une Unité Touristique Nouvelle sur ce site, pour une surface de plancher de 6 000 m² d'hébergements. Il précise que ce tènement va être réalisé en partie sur l'emplacement de l'actuelle hélisurface.

Patrice Merel indique que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne concédant du domaine skiable, va procéder à la création d'une hélisation au lieu-dit « les Bouclets » dès le printemps 2017. L'hélisurface de Plagne Bellecôte n'aura plus d'usage à la fermeture de la station, soit le 23 avril 2017.

Patrice Merel demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à la désaffectation du domaine public de l'hélisurface, en rappelant que ce tènement doit faire l'objet d'une promesse de vente à la société Powerhouse hospitality, attributaire du projet de la résidence hôtelière le «Hameau des moutons».

Monsieur le maire explique la différence entre une hélisurface et une hélisation :

L'hélisurface est dédiée uniquement aux secours.

L'hélisation peut accueillir des hélicoptères des secours et des particuliers.

Le conseil municipal approuve la désaffectation du domaine public de l'hélisurface située sur une partie du terrain dédié au projet hôtelier. (Votants : 42, pour : 42)

64. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'HÉLISURFACE DE PLAGNE BELLECÔTE

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier du Hameau des Moutons et la désaffectation par anticipation de l'hélisurface de Plagne Bellecôte. Afin de pouvoir formaliser la promesse unilatérale de vente et la convention d'aménagement avec l'opérateur choisi, la société Powerhouse Hospitality, il convient de procéder au déclassement du domaine public.

Le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public de l'aire d'hélisurface de Plagne Bellecôte. (Votants : 42, pour : 42)

65. DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE À PLAGNE CENTRE

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier de la société La Cascade pour la réalisation d'un immeuble à usage d'habitation, de parkings et de locaux divers à Plagne Centre. Il précise que cette réalisation se fera en partie sur le terrain de l'actuelle gendarmerie et les parkings attenants. Patrice Merel demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à la désaffectation du domaine public de la gendarmerie, en rappelant que ce terrain fera l'objet d'une cession à la société La Cascade.

Patrice MEREL informe que les gendarmes seront logés dans les nouveaux locaux dès la saison prochaine.

Le conseil municipal décide de prononcer la désaffectation des locaux de la gendarmerie ainsi que les parkings attenants à la date du 15 avril 2017 pour une durée de 3 ans durant laquelle la désaffectation effective devra intervenir. (Votants : 42, pour : 42)

66. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE À PLAGNE CENTRE

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier de la société La Cascade à Plagne Centre et la désaffectation par anticipation des locaux de la gendarmerie et des parkings attenants.

Afin de pouvoir procéder à la cession du terrain, il convient de procéder au déclassement du domaine public.

Le conseil municipal prononce le déclassement des locaux de la gendarmerie et des parkings attenants à Plagne Centre. (votants : 42, pour : 42)

67. DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION DU PARKING DIT DE LA CORDILLÈRE À PLAGNE CENTRE

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier du groupe FLORIOT avec la construction d'un bâtiment dénommé l'Eiger et d'un parking. Il précise que l'assiette foncière du parking porte sur l'emplacement, pour partie, de l'aire de stationnement devant l'immeuble la Cordillère, à Plagne Centre.

La société FLORIOT IMMOBILIER PROMOTION va réaliser en lieu et place de cet espace un parking couvert privé et restituera à terme les places de parking aériennes supprimées.

Afin de pouvoir procéder à la cession du terrain, il convient de procéder au déclassement du domaine public de ce bien préalablement aux travaux qui seront entrepris sur cet espace.

Le conseil municipal décide de prononcer la désaffectation du parking public situé devant l'immeuble la Cordillère à Plagne Centre ; celle-ci se fera probablement au début des travaux et devra se réaliser effectivement dans les 3 ans à partir du 23 avril 2017. (Votants : 42, pour : 42)

68. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU PARKING DIT « LA CORDILLÈRE »

Patrice MEREL rappelle le projet immobilier du groupe FLORIOT à Plagne Centre et la désaffectation par anticipation du stationnement public situé devant l'immeuble de la Cordillère à Plagne Centre à partir du 23 avril 2017 pour une durée de 3 ans. Afin de pouvoir formaliser la vente et la convention d'aménagement avec l'opérateur, il convient de procéder au déclassement du domaine public.

Le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public du parking situé devant l'immeuble de la Cordillère à Plagne Centre. (Votants : 42, pour : 42)

69. PLAGNE VILLAGES : VENTE DE LA SALLE DE LA BOUILLOTTE

Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'une salle dans l'immeuble des Hameaux à Plagne Villages. Le comité syndical de cette copropriété a souhaité acquérir ce local non utilisé par la collectivité et a obtenu, pour ce faire, l'accord des copropriétaires en assemblée générale. Patrice Merel indique que la vente de ces locaux se fait au-dessous des prix du marché fixé par France Domaine. La collectivité souhaite se dessaisir de ceux-ci en raison de leur non utilisation et du coût des charges de copropriété grevant ce bien (montant annuel de 4 557 €),

Le conseil municipal accepte la cession des lots 245 et 246 pour respectivement 4/10 000ème et 277/10 000ème au prix de 80 000 €, parcelle cadastrée 150 section N n° 818. (Votants : 42, pour : 42)

70. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT - PARKING DE PLAGNE 1800

Patrice MEREL expose au conseil municipal le projet d'un parking à Plagne 1800. Ce projet nécessite un défrichement en forêt communale bénéficiant du régime forestier.

Dans ce cadre, la commune sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 4481 m² sur la parcelle cadastrale 150 section N n° 988.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter pour ce projet une autorisation de défrichement d'une surface de 4 481 m². (Votants : 42, pour : 42)

71. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES PAR LA COMMUNE EN 2016

Roger Poussin présente le bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions opérées par la commune de La Plagne Tarentaise.

Acquisitions :

DESIGNATION	VENDEUR	DESTINATION	SECTION N°	SUPERFICIE	MONTANT
Achats divers terrains	Cts BROCHE	Réserve foncière	150 D n° 841 E n° 93-754-921- 1216-1217-708	1 792 m ²	716.00 €
Achat les Charpes	Mme PAWLOVIC	Fumière	150 E n° 531	487 m ²	2 435.00 €
Achats divers terrains	Paul BROCHE	Réserve foncière	150 A n° 1657 B n° 1648 E n° 154-217-309-319 I n° 118 M n° 874-875-882- 1662-1666-1683	6 588 m ²	2 637.00 €
Achats terrains	Guy DAVID	Cimetière	038 B n° 610- 617-2482	1 753 m ²	336.00 €
Achats terrains	RAGOTIN/REY- MOND	Voirie	038 C n° 1681	5 m ²	803.73 €
Achats terrains	RAGOTIN/REY- MOND	Voirie	038 C n° 1681	32 m ²	766.25 €
Achats terrains	GIROD BEGUIN	Voirie	038 B n° 2500- 2502	157 m ²	78.50 €
Achats terrains	GIROD Claire	Voirie	038 B n° 2498	123 m ²	61.50 €
EPFL	EPFL	Mairie			875.05 €
Achats terrains	PELLOUX-CRES- SEND-CAUSSE	Cimetière	093 ZO n° 715- 717-719	342 m ²	10 260.00 €

Cessions :

DESIGNATION	ACQUEREUR	DESTINATION	SECTION N°	SUPERFICIE	MONTANT
terrains	Guy DAVID	Terrains nus	038 D n° 1953 E n° 2100-2051- 2053	951 m ²	336.00 €
terrains	VILLIBORD Patrick		038 E n° 1992	149 m ²	956.00 €
terrains	Conseil Départemental	Voirie	093 ZT n° 135	138 m ²	8 280.00 €
terrains	Cts COSTERG	Terrains nus	150 A n° 1353- 2043-3401	769 m ²	38 450.00 €
terrains	Cts HEROUIN- MARUHENDA	Terrains nus délaisse voirie	150 N n° 2181- 2243	22 m ²	5 500.00 €
Appartement	ASTIER-PERRET Nathalie	La Dolline	150 C n° 1335 (lots n° 22 et 14)		139 600.00 €
Maison	FILLETROZ	Bâtiment les Pommiers	150 D n° 1647- 449- 1555		215 000.00 €
terrains	RAGOTIN Ray- mond	Voirie	038C n°1685	37 m ²	766,25 €

Le conseil municipal prend acte du bilan annuel des acquisitions et cessions opérées par la commune. (Votants : 42, pour : 42)

72. ANNULATION AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT ASPEN

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée l'autorisation donnée au maire, par délibération en date du 2 mars 2015, de signer un avenant à la convention d'aménagement de la résidence ASPEN à Plagne Villages.

Cet avenant, qui devait permettre à certains appartements de sortir du régime de la résidence en tourisme, en contrepartie de la signature d'un bail commercial de 9 ans libre, a fait l'objet d'un rejet de la part de l'assemblée générale de la copropriété.

Aujourd'hui, et afin de respecter le parallélisme des formes, il convient d'autoriser le maire à signer un avenant annulant l'avenant n° 2.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant portant annulation pure et simple de l'avenant n° 2 conclu avec la SNC ASPEN à Plagne Villages. (Votants : 42, pour : 42)

73. ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE (A.F.U.L) DE PLAN GAGNANT

Patrice MEREL rappelle le projet d'aménagement du site de Plan Gagnant et le mini remembrement en cours avec d'autres propriétaires fonciers, afin d'obtenir des lots constructibles intéressants pour l'ensemble des personnes concernées.

Aujourd'hui, à l'issue du nouveau découpage de ce projet, il convient de créer une Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L) afin de définir de nouveaux tènements.

L'Association Foncière Urbaine Libre, dite « Plan Gagnant » a pour objet de permettre :

- Le remembrement des parcelles situées à l'intérieur de son périmètre et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges et des servitudes attachées,
- Toutes les opérations, travaux, démolitions et constructions s'y rattachant, directement ou indirectement, à titre d'accessoires et notamment la construction des voies et réseaux (V.R.D.).

Patrice Merel demande au conseil municipal d'accepter la cession des parcelles : 150 Section M n° 1183 325 m² et 150 Section M n° 2964 638 m² ; en contrepartie des parcelles : 150 Section M n° 3048 271 m², 150 Section M n° 3049 59 m², 150 Section M n° 3050 299 m², 150 Section M n° 3051 345 m².

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les statuts de l'Association Foncière Urbaine Libre de « Plan Gagnant » et l'acte d'échange des terrains. (Votants : 42, pour : 42)

74. COMPÉTENCE DE LA COMMUNE NOUVELLE POUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Roger POUSSIN informe l'assemblée que la commune historique de Bellentre a engagé une modification de son PLU par un arrêté du maire en date du 24/12/2015.

Conformément à l'article L 153.10 du code de l'urbanisme, la commune compétente en matière du Plan Local d'Urbanisme peut décider d'achever toute évolution des documents d'urbanisme applicables sur le territoire des anciennes communes qui auraient été engagées avant la date de la création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal décide d'achever la procédure de modification engagée pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bellentre et indique que la commune nouvelle se substituera de plein droit à la commune déléguée de Bellentre dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date de sa création. (Votants :42, pour 42)

Questions diverses

SALON DE L'AGRICULTURE

Bernard USANNAZ fait part de la présence des agriculteurs de la vallée au salon de l'agriculture à Paris et notamment de La Plagne Tarentaise.

Les agriculteurs et leurs vaches ont très dignement représenté la race Tarine et la commune de La Plagne Tarentaise à Paris puisque ces dernières sont montées sur les marches du podium : Interpol de Delphine Ogerrri de Valezan a obtenu la médaille d'or au concours général de la race Tarine et Colchique, du GAEC du Roignais de Valezan, la médaille de bronze de la plus belle mamelle jeune. Pour compléter ce tableau d'honneur, Idéal de Joël Jovet de la Côte d'Aime a obtenu la médaille de bronze de la race Abondance. Les éleveurs du Versant du soleil ont ainsi porté haut les couleurs de la Tarentaise et pour couronner le tout, le Beaufort d'été de la coopérative d'Aime a obtenu la médaille d'or. Bernard Usannaz explique qu'il est important pour les éleveurs d'être présents sur ce salon pour faire connaître la vallée, leur travail et leurs produits.

Bernard Usannaz ajoute qu'il serait intéressant de rencontrer l'ensemble des agriculteurs de la commune nouvelle afin de tenter d'harmoniser les moyens mis à leur disposition à l'échelle de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire prend note de cette demande et fait part également de sa fierté envers la belle réussite et la représentation des éleveurs de la commune à ce salon ; d'autant plus que le salon de l'agriculture a battu des records d'affluence cette année. Cela veut dire que le terroir, la nature, les bases redeviennent importants pour les français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 23 JANVIER À 19H00

Présents : MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN, 1er adjoint, Roland RICHERMOZ, 2ème adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD, 4ème adjointe,

MM., Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Jérémy BORNAND, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents-Excusés : Yann ALLAIN, Emmanuel GIRON, Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir à Roger POUSSIN), Valérie FERRARI (arrivera en cours de séance)

CONVENTION FREE MOBILE - PYLÔNE

Anthony FAVRE indique qu'il souhaite soumettre au conseil communal le projet avant que celui-ci ne fasse l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Il s'agit d'implanter une antenne de téléphonie sur une parcelle communale de Belleentre située sur la commune de Champagny.

Une déclaration préalable de travaux a été déposée à la mairie de Champagny et il faut attendre l'obtention et le délai de recours des tiers.

La convention prévoit une redevance de 7 000€ par an indexée à 2% chaque année.

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité après avoir vu les photos montage du projet.

POINT SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS

• RAGOTIN (Bonconseil)

Anthony FAVRE expose que le tribunal a rendu son ordonnance le 10 janvier dans laquelle il est stipulé que :

- M. RAGOTIN doit libérer le passage des veillées et supprimer les ferrailles et rubalises dans un délai de 15 jours.
- M. RAGOTIN doit également réparer la voirie endommagée chemin du lavoir quand la commune aura procédé au dévoiement des réseaux au printemps 2017, avant le 31 mai et dans un délai de 2 mois.

Isabelle GEDDA demande si la commune va récupérer et régulariser l'emprise du terrain. Anthony FAVRE répond que c'est envisageable sous forme d'échange mais dans les conditions habituelles.

Anthony TRESALLET et Roger POUSSIN demandent qu'un constat de sa terrasse soit fait avant et après les travaux de dévoiement des réseaux.

• VIBERT-CLEZ : La dette du foyer augmente. Maryse BUTHOD doit prendre contact avec eux en fin de semaine. Marie-Suzanne GROETZINGER demande si ces personnes ont des problèmes financiers qui relèveraient de l'aide sociale (à voir).

Anthony FAVRE indique que le bail arrive à échéance en fin d'année et que le préavis pour le dénoncer est de 6 mois : faire un courrier en ce sens.

Anthony TRESALLET indique que si ce logement se libère il faudra prévoir des travaux.

• NEIGE ET SOLEIL :

Anthony FAVRE indique qu'un rapport final a été rendu. Il informe que le délai de prescription pour la prise en

charge des assurances est dépassé et qu'il sera extrêmement difficile de recouvrer les sommes versées par la commune et que compte tenu de l'importance de celles-ci, cela est très difficile à entendre.

Il fera tout son possible pour recouvrer quelques sommes pour la commune compte tenu de ce qu'elle a dû débours dans cette affaire.

Il faut maintenant attendre le rendu du juge.

Ses buts sont aujourd'hui les suivants :

1- Finir les travaux

2- Récupérer les sommes avancées par la commune (pour finir les travaux suite au glissement de terrain). Il faudrait donc prévoir et isoler une somme dans le PPI pour pouvoir finir ces travaux.

Anthony TRESALLET demande si cette affaire aboutira avant 2020.

Anthony FAVRE répond que si cela suit les voies normales des tribunaux classiques, certainement pas mais que s'il y a négociations, peut-être.

INFORMATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ CONCERNANT LA VENTE D'UNE PARCELLE À PATRICK VILLIBORD

Vente d'une parcelle contiguë à sa propriété.

COURRIER M. H. GAYMARD (Ad'Ap)

Anthony FAVRE indique qu'il a adressé plusieurs courriers à M. GAYMARD en mentionnant les contraintes techniques en montagne qui rendent parfois impossible l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux afférents.

Anthony FAVRE fait lecture de sa réponse suite à l'intervention de M. GAYMARD qui a questionné le gouvernement sur ce point à l'Assemblée Nationale.

EPICERIE - SUBVENTION

Roger POUSSIN et Patricia MARCHAND-MAILLET travaillent sur ce dossier. Le calendrier a récemment été accéléré par rapport aux éventuelles subventions FISAC qui peuvent être perçues.

Le conseil communal donne un avis favorable de principe pour lancer le projet de travaux et la demande de subvention.

Il a fallu déjà travailler en urgence sur l'aspect financier et l'aspect architectural.

Roger POUSSIN remercie Barbara VIDAL, architecte à Aime, qui a accepté de travailler rapidement sur ce projet et qui a déjà rendu des esquisses. Isabelle GEDDA demande s'il est possible de voir ces esquisses.

Au titre des subventions, il faudra voir au niveau du FISAC et de la DETR ; mais nous aurons déjà bien avancé sur le projet avant même de savoir si nous pourrions, ou non, obtenir des subventions.

Anthony FAVRE indique que le Président de la COVA a jugé notre dossier très intéressant car il permettrait de faire un centre « place de village » avec animation. C'est un argument qu'il faudra mettre en avant et en valeur en le notant sur le projet.

DOSSIER PITER

Anthony FAVRE informe les conseillers que les italiens ne suivent pas et de plus, les fonds avaient déjà été pré-attribués.

(Arrivée de Valérie FERRARI à 20h00)

Anthony FAVRE regrette donc d'avoir passé beaucoup de temps pour monter ce dossier de candidature qui était en quelque sorte « joué d'avance ».

Il propose donc pour l'avenir d'envisager un jumelage avec les italiens de Grand Paradis qui ont beaucoup de problématiques identiques aux nôtres comme par exemple : les lits froids, le commerce de proximité, les transports, les écoles de village, le vieillissement de la population...

Il propose dès lors d'aller les voir au printemps et qu'ils viennent chez nous à l'automne. Cela permettra peut-être, grâce à ce partenariat-jumelage, de présenter des dossiers communs pour demander des subventions au niveau européen par exemple.

Roger Poussin explique que le travail est possible sur plusieurs thématiques et niveaux : intergénérationnel, patrimonial, produits du terroir, ...

Anthony FAVRE renchérit en indiquant qu'en plus, sur le plan humain, ce sont des gens très intéressants et il demande l'avis du conseil communal.

Le conseil communal est intéressé par un jumelage au niveau de la commune de La Plagne Tarentaise et donne son avis favorable.

INFORMATION SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Anthony FAVRE annonce le départ prochain de Marie-Charlotte SAVALLI des Services Techniques qui est basée à Macot.

Jean-Christophe MARTINEZ est pressenti pour devenir responsable des équipes des services techniques sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Il a déjà refusé une fois ce poste par le passé, puis c'est Anthony FAVRE qui s'y est opposé une fois aussi.

La troisième fois, il a accepté ce poste et devient « l'homme de terrain » sur La Plagne Tarentaise.

Il lui fallait trouver un adjoint compte tenu de l'étendue du territoire de la commune nouvelle.

Les deux agents de « Macot » à qui ce poste a été proposé l'ont refusé. Ce poste a ensuite été proposé à Cédric ASTIGARRAGA qui était aussi sur Bellentre, qui a accepté, il devient donc son adjoint.

Éric ANXIONNAZ est désormais responsable d'équipe du secteur Bellentre village + hameaux côté soleil + Valezan + La Côte d'Aime.

Grégory MOREAU quant à lui devient responsable d'équipe du côté Nord, à savoir la station de Montchavin La Plagne. Il sera nécessaire de recruter un saisonnier supplémentaire sur le terrain et pour remplacer Jean-Christophe MARTINEZ et Cédric ASTIGARRAGA, il faudra trouver une organisation qui permettra de faire « tourner » un agent sur le territoire de La Plagne Tarentaise en travaillant par pôle et non par besoin.

Anthony FAVRE est confiant car il y aura une vision coordonnée de l'ensemble des besoins sur tout le territoire de La Plagne Tarentaise. Il faudra « tester » ce fonctionnement et voir s'il y a des dysfonctionnements pour y remédier et rectifier le tir.

Roger POUSSIN intervient et pense que cela sera compliqué quand même.

Anthony TRESALLET souhaite rappeler qu'Éric ANXIONNAZ était dans le même cas de figure il y a un an quand il a pris le poste de responsable du service de l'eau et qu'il a souhaité réintégrer les services techniques il y a peu. Il déplore en outre que tous les agents « partent » de Bellentre au niveau technique et que du coup, il se retrouve sans interlocuteur « direct ». Il fait part de son inquiétude pour les projets à venir sur Bellentre.

Anthony FAVRE reste confiant.

Didier ANXIONNAZ indique qu'au service de l'eau, c'est Laura JEANNOLIN qui a remplacé Éric ANXIONNAZ depuis janvier. Isabelle GEDDA est inquiète qu'il n'y ait plus la même réactivité qu'avant notamment lors des opérations de déneigement et cite la place des commerces aux Côches comme exemple.

Anthony FAVRE la rassure mais demande aux élus de ne pas hésiter à faire remonter les informations si cela ne fonctionne pas.

INFORMATION SUR LES BASES FISCALES DE BELLENTRE

Anthony FAVRE fait part d'une perte d'environ 150 000 € sur la CFE notamment due aux chalets Wengen car il y a moins d'appartements loués en bail sans gestion.

(Départ de Roland RICHERMOZ de la séance à 20h36)

Anthony FAVRE a fait la demande à Géraldine FAVRE, Directrice Générale des Services, pour avoir des informations de la part des services fiscaux sur cette perte d'un tel montant : un rendez-vous devrait être prochainement pris.

INFORMATION DIVERSE SUR LES PROJETS DE LOTISSEMENTS

Avant de clore la séance, Anthony TRESALLET, Roger POUSSIN et Didier ANXIONNAZ souhaitent apporter une information complémentaire aux conseillers sur le projet de lotissement de Bonconseil.

Des cabinets de maîtrise foncière ont été consultés et un cabinet a été retenu ; il a fait une proposition de devis pour une mission qui se décompose en plusieurs étapes à savoir :

- Le recensement des propriétaires concernés par le projet (environ 80 propriétaires recensés) avec cadastre + actes de propriété
- Réunion avec les propriétaires concernés les informant de la démarche
- Proposition d'acquisition amiable avec en parallèle le lancement de la phase d'expropriation pour les propriétaires qui ne voudront pas vendre à l'amiable (déclaration d'utilité publique).

Anthony TRESALLET attire l'attention sur le volet assainissement à bien étudier pour ne pas « plomber le budget ».

Anthony FAVRE lui répond que le préfet autorise une subvention d'équilibre du budget général jusqu'en 2020.

Il informe que l'emprunt souscrit pour la construction du complexe aquatique et de la STEP va pouvoir être renégocié.

Pour répondre à la question de Jérémy BORNAND, il indique que Marc PELLICIER, le Directeur de la STEP (Station d'Épuration des Granges) se renseigne pour une fosse générale plutôt qu'une STEP roseaux et son prix. A SUIVRE.

Isabelle GEDDA demande quelle est l'échéance pour les premiers travaux du lotissement.

Anthony FAVRE, Anthony TRESALLET et Roger POUSSIN s'accordent à dire que cela peut être envisageable pour 2018/2019 mais que ce délai dépendra bien entendu de la négociation et des transactions pour les acquisitions des terrains.

Roger POUSSIN souhaite demander l'accord de principe du conseil communal pour poursuivre le projet : le conseil communal donne son accord.

Avant de clore cette séance du conseil communal, il est indiqué que le projet de lotissement à Montchavin est moins compliqué à mettre en œuvre mais les élus concernés ne peuvent pas tout mener de front et traiter tous ces gros dossiers en même temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre tiendra des permanences en mairie les :

- Jeudi 18 mai de 16-19h
- Vendredi 23 juin de 8h30-11h30
- Vendredi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

RENSEIGNEMENTS DIVERS - BELLENTRE

HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi et Vendredi : 17h30 et 18h30

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 23 MARS À 19H00

Présents : M. RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. LUISET René, 1er adjoint, BUTHOD GARCON Freddy, 2ème adjoint, BOUZON Charles, 3ème adjoint, Mme HOËN Martine, 4ème adjointe,
MM. TARDY Lionel, COLLOMB Pascal, BLANCHET Jean-LUC, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux,
Absents-Excusés : MM. OLLINET Alain, SILVESTRE Marcel, conseillers municipaux.

Le conseil communal a convié le nouveau directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement, à se joindre à ce conseil. Ce dernier informe l'assemblée de ses réflexions pour réorganiser l'ensemble des services sur les quatre communes historiques.

SERVICE TECHNIQUE

- Les gros travaux seront étudiés et suivis par messieurs le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement, et le directeur technique.
- Les appels d'offres, marchés de travaux et dossiers de subvention seront suivis par le responsable des marchés publics.
- L'encadrement des équipes techniques sera effectué par le responsable du centre technique municipal et des équipes de La Plagne Tarentaise.
- Un plan pluriannuel d'investissement devra être mis en place pour définir les investissements futurs sur les quatre communes historiques, dans le respect des dispositions financières élaborées lors de la fusion des communes.
- Un dossier concernant l'eau et l'assainissement devra être établi pour préparer cette transmission à la Communauté des Communes des Versants d'Aime, compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

SERVICE URBANISME

- Renforcer ce service au niveau de La Plagne Tarentaise, en moyens et en personnel, travailler avec le même outil informatique sur l'ensemble des quatre communes.
- Définir des créneaux horaires pour les renseignements

au public.

- Etudier la possibilité d'établir des permanences urbanisme dans chaque mairie.

LES AUTRES POINTS SUIVANTS SONT DÉBATTUS

- Fleurissement de la commune

Dans chaque hameau, des bénévoles s'occupent du fleurissement. Au chef-lieu, vérifier que ce service soit assuré durant les congés d'été.

- Travaux

Une visite générale de tous les chemins communaux sera effectuée par les services techniques, notamment sur les routes et chemins donnant accès à la montagne. Suite aux coups de vent et à la neige, beaucoup d'arbres déracinés encombrant les chemins. Ces travaux seront traités en liaison avec l'ONF.

- Salle Polyvalente

Suite à un courrier demandant l'accès à la Salle Polyvalente pour développer une activité de patchwork à l'attention des habitants de La Côte d'Aime, il est répondu favorablement.

- Route départementale

Il est étudié la demande de la DDE pour acquérir un terrain le long de la Route Départementale afin d'améliorer la circulation. Le Conseil Communal donne son accord pour vendre 137 m² au prix de 314 euros.

- Circulation

Remettre en place les écluses pour limiter la vitesse sur la Route Départementale à Pierrolaz, ainsi que la traversée de Pré Bérard. Une convention doit être signée avec TDL (équipement).

- Courrier Monsieur TOLON

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur Bruno TOLON, concernant le maintien de l'agriculture en zone de montagne, pour limiter les friches et éviter les risques naturels.

- Conditions d'attribution de logements OPAC de La Côte d'Aime

Les dossiers d'attribution sont examinés par les services de l'OPAC et la commune, sous réserve de remplir les conditions exigées (revenu fiscal de référence, situation professionnelle et familiale).

Déchetterie de Valezan

Les horaires d'ouverture pour l'année 2017 sont les suivants : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

RENSEIGNEMENTS DIVERS - LA CÔTE D'AIME

HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIC DE LA MAIRIE

Mardi, mercredi : 14h à 17h30

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

HORAIRES D'OUVERTURE PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi : 13h à 16h

Mercredi : 14h à 16h

Vendredi : 9h à 12h et de 18h à 19h

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 15 MARS À 20H00

Présents : GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian,
Absents-Excusés : MORIN Sébastien

URBANISME

Pierre GONTHIER expose tous les dossiers d'urbanisme à l'assemblée avant de commencer l'ordre du jour.

Certificat d'urbanisme (CU)

- VILLIEN Jacqueline: parcelle D 678 demande de construire
- MARCHAND MAILLET Daniel
parcelles D294,295,297,298,300,301 et 302 reconstruction ruine.

Les CU ci-dessus ont été rejetés par le service urbanisme de la commune après consultation auprès de la chambre d'agriculture qui a émis un avis défavorable (distance de recul sanitaire de 100 mètres des bâtiments d'élevage non valide).

Déclarations de travaux (DP)

- BUTHOD Carine : pose de panneaux photovoltaïques sur le toit
- CHANUDET Christian: réhabilitation renfort mur
- COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE: modification façade mairie de Valezan et pose d'un velux dans la toiture
- BUTHOD PIROLLET Maryse (sortie de la salle du conseil pendant la consultation du dossier) : modification ouvertures sur façades.

Les élus ont émis des avis favorables à tous les dossiers exposés ci-dessus.

Permis de construire (PC)

- SORIANO David: permis modificatif : modification ouvertures façades prévues sur permis de construire initial
- PELLICIER Guy (sorti de la salle du conseil pendant la consultation du dossier) : construction d'un abri de jardin et d'un garage.

Les permis de construire seront étudiés par le service urbanisme de l'APTV à Moutiers, les élus n'ont fait aucune opposition aux dossiers déposés.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

- **Réflexion pour agrandissement parking du « Sézalet » :**

Pierre GONTHIER donne la parole à Guy PELLICIER qui explique qu'en creusant la butte à côté du parking existant et en basculant la terre en aval de la route cela permettrait de créer quelques places de stationnements supplémentaires très convoitées en hiver comme en été par une importante fréquentation sur la route des montagnettes. Ces travaux seraient réalisés en interne par le service technique de la commune.

- **Budgets primitifs 2017 et Comptes administratifs 2016**

Pierre GONTHIER expose que les comptes administratifs 2016 et les budgets ont été votés et présentés lors du dernier conseil municipal, il rappelle les investissements prévus au budget 2017 pour Valezan :

- rénovation de la cuisine de l'auberge ainsi que l'électricité de la salle de restaurant et du bar, changement du lave vaisselle.

- l'achat du Bonnetti (engin de déneigement) est reporté d'un an car les employés ont constaté lors de la dernière chute de neige (importante et gorgée d'eau) que la puissance de l'engin de déneigement était limite.

- **Budgets primitifs 2017 et Comptes administratifs 2016 de l'eau et de l'assainissement**

Pierre Gonthier précise simplement qu'une subvention d'environ 60 000 euros a été attribuée à la régie de l'assainissement pour combler le déficit de l'année 2016 (26 935.31€) et abonder le budget primitif de 2017. Il précise que la commune avait l'habitude de verser au budget de l'eau et de l'assainissement chaque année la somme de 30 000 euros. La transaction n'avait pas été faite lors du passage en commune nouvelle en 2016 et qu'il était nécessaire de régulariser la situation.

- **Plan Local d'Urbanisme : caducité du Plan d'Occupation des Sols**

Pierre GONTHIER rappelle que le 26 mars 2017 le POS de Valezan devient caduc et que nous allons passer en Règlement National d'Urbanisme (RNU) jusqu'à la parution définitive du PLU.

COMMISSIONS :

- **Travaux :**

Guy PELLICIER relate la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offre et annonce que les travaux de réfection de la place Albert Perrière à Plagne centre débuteront à la fin de la saison d'hiver.

- **Tourisme :**

Bernard HANRARD a été missionné par la Plagne Tarentaise pour suivre l'entretien des sentiers des 4 communes historiques. Il précise qu'actuellement dans certaines communes historiques l'entretien des sentiers est assuré soit par les services techniques communaux et par l'ONF, soit par l'ONF uniquement, soit par les employés communaux. Le but est d'uniformiser le fonctionnement de cette prestation dans toute la commune de La Plagne Tarentaise en choisissant l'option la moins coûteuse et la plus performante.

Pierre GONTHIER rajoute qu'une subvention de 10 000 € a été allouée au SIGP pour les sentiers de randonnées.

Réunion publique d'information

Monsieur le maire de la commune déléguée de Valezan et son conseil municipal informent toutes les personnes intéressées qu'une réunion publique de concertation relative au Plan Local d'Urbanisme, aura lieu le :

**Mercredi 10 mai 2017
A 18h30 à la salle
polyvalente de Valezan**

Seront présentées, lors de cette réunion :

La traduction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement (zonage et pièce écrite)
Les observations et attentes de la population sur l'évolution future de Valezan, dans le cadre du développement durable du territoire et de l'intérêt général, seront également recueillies.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

A MACOT

Dimanche 19 mars avait lieu, au monument de Macot chef-lieu, La Plagne Tarentaise, la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Patrice MEREL, 1er adjoint de La Plagne Tarentaise, accompagné de Christiane CHARRIÈRE, également adjointe de La Plagne Tarentaise, ainsi que Georges BÉRARD, président de l'association des anciens combattants, ont lu les discours officiels honorant la mémoire des combattants, des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des membres des forces supplétives ou assimilés, des forces de l'ordre originaires de métropole et d'Afrique du Nord ; sans oublier les civils de toutes origines, de toutes confessions, victimes d'exactions, de représailles, déracinés de leur terre natale et désemparés à leur arrivée en métropole.

Après les discours officiels, Patrice Merel, a remercié Georges Bérard, les porte-drapeaux et les personnes venues se recueillir, puis il a salué la présence d'Auguste Picollet, conseiller départemental, de Lucien SPIGARELLI, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, de Pierre Gonthier, maire de la commune déléguée de Valezan, des élus de La Plagne Tarentaise, ainsi que du chef de centre d'incendie et de secours de La Plagne Mickaël MORAND MERMET. Toute l'assemblée a ensuite été conviée à partager le verre de l'amitié.



A BELLENTRE

Il y a 55 ans, la guerre d'Algérie s'achevait.

La cérémonie du souvenir s'est déroulée en début de soirée, devant le monument aux morts, en présence d'Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre, des adjoints et conseillers municipaux, du président de l'Arac, des porte-drapeaux et d'une petite partie de la population locale.

Une gerbe de fleurs a été déposée suivi d'une minute de silence à la mémoire des soldats de toutes les générations du feu, morts pour la France. Après la lecture du message ministériel, Guy Bourgeois a demandé d'avoir une pensée pour Aimé Favre, jeune combattant bellentrains, fauché d'une rafale de mitrailleuse le 3 mars 1960, près de Bogny en Algérie. Puis le cortège s'est rendu au cimetière sur les tombes des camarades disparus.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a mis un point final à cette commémoration.



A LA CÔTE D'AIME

Les élus, les anciens combattants et les habitants de La Côte D'aime se sont retrouvés autour de Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, au monument aux morts du chef-lieu le dimanche 19 mars 2017 afin d'honorer la mémoire des combattants, des militaires qui ont combattu pour la France lors de la guerre d'Algérie, sans oublier les civils victimes de ce combat.

La cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

LE CARNAVAL

Les enfants de La Plagne Tarentaise ont fêté le carnaval chacun à leur manière.

Les enfants de La Plagne ont défilé dans les galeries et sur le front de neige de Plagne Centre avec les petits de la crèche «les p'tits bonnets»

Les enfants de Macot chef-lieu, la Côte d'Aime et Bonconseil ont rejoint les écoles d'Aime pour un défilé dans les rues d'Aime avec un beau final sur le théâtre de verdure, à côté de la basilique : danse et flash mob au rendez-vous !

LA PLAGNE



MACOT CHEF LIEU - LE MOYEN AGE



BONCONSEIL - LES FRUITS



LA CÔTE D'AIME - LES OISEAUX



JEAN LUC BOCH, NOUVEAU PRÉSIDENT DE FRANCE MONTAGNES



A l'issue de l'Assemblée Générale de France Montagnes qui s'est tenue le 30 mars 2017 aux 2 Alpes, - où étaient présents la plupart des acteurs de la montagne française pour la présentation de ses plans d'actions et de promotion touristique - Jean-Luc Boch, maire de la Plagne Tarentaise, a pris officiellement la présidence de France Montagnes.

Il succède à Michel Giraudy, démissionnaire, maire de Bourg Saint Maurice - Les Arcs.

France Montagnes est une association qui regroupe les principaux acteurs du tourisme de montagne en France afin de promouvoir cette destination et ses bienfaits à l'échelle nationale et internationale.

Michel Giraudy et Jean Luc BOCH

OUVERTURE DES TENNIS - MACOT CHEF-LIEU

Les tennis de Macot chef-lieu sont désormais accessibles pour la saison 2017. Nous vous rappelons que pour y accéder, vous devez préalablement détenir un compte sur l'application « balle jaune ». Vous trouverez les tarifs sur www.mairie-macotlapagne.com.

Pour les personnes ne disposant pas d'un compte « balle jaune », rdv à la mairie de Macot chef-lieu ou par téléphone au 04.79.09.71.52 afin de créer votre compte. Il est possible de le faire également en ligne depuis l'application balle jaune (une modération est faite avant la création du compte).

Les personnes disposant déjà d'un compte « balle jaune » doivent simplement appeler la mairie au 04.79.09.71.52 ou par mail à securite@laplagnetarentaise.fr afin d'indiquer le type d'abonnement qu'elles souhaitent choisir pour la saison 2017. Le règlement se fait en ligne par CB lors de la première réservation.

Nous vous rappelons également que le Tennis Club La Plagne Tarentaise a été créé en 2016 et qu'il est possible de se licencier et donc de participer à des tournois homologués FFT (Fédération Française de Tennis). En prenant la licence au Tennis Club La Plagne Tarentaise, l'accès aux terrains de tennis est inclus.



Plusieurs abonnements vous sont proposés:

- **Abonnement membre Tennis Club La Plagne Tarentaise 2017** - 60€
Comprend la cotisation au Tennis Club, la licence FFT (29€), l'assurance et l'accès illimité aux courts
- **Abonnement illimité résident La Plagne Tarentaise 2017** - 30€ (avec justificatif de domicile)
- **Abonnement illimité tout public 2017** - 50€
- **1h de tennis résident la Plagne Tarentaise** -4€ (avec justificatif de domicile)
- **1h de tennis tout public** - 7€

SALON DE L'AGRICULTURE

À peine rentrées du salon de l'agriculture, nos championnes, un peu fatiguées par le voyage, ont tout de même bravé les giboulées pour la photographie. Elles ont très dignement représenté la race Tarine et la commune de La Plagne Tarentaise à Paris puisqu'elles sont montées sur les marches du podium : Interpol de Delphine Oggeri a obtenu la médaille d'or au concours général de la race Tarine et Colchique, du GAEC du Roignais, la médaille de bronze de la plus belle mamelle jeune. Pour compléter ce tableau d'honneur, Idéal de Joël Jovet a obtenu la médaille de bronze de la race Abondance. Les éleveurs du Versant du soleil ont ainsi porté haut les couleurs de la Tarentaise et pour couronner le tout, le Beaufort d'été de la coopérative d'Aime a obtenu la médaille d'or.



LA PLAGNE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT SUR PLAGNE CENTRE

La commune de La Plagne Tarentaise vous informe :

En raison des travaux prévus à Plagne Centre, des changements de stationnement et de circulation auront lieu du 18 avril au 15 décembre 2017.

Les stationnements seront temporairement inaccessibles pour les secteurs :

- du parking des écoles
- de la place Perrière et du rond-point ASPTT (Chalet des Mélèzes) jusqu'au rond-point de la salle omnisports
- des parkings de la Cordillère et ASPTT (Chalet des Mélèzes)

Le parking du Boulevard sera ouvert et gratuit uniquement pendant la période des travaux. (A partir du 24 avril)
Une circulation par alternat au moyen de feux tricolores sera mise en place sur les zones des travaux (se reporter au plan joint).

L'accès aux galeries pour les piétons, les livraisons et les personnes à mobilité réduite sera maintenu sur la place Perrière.

L'accès à la place du chaudron et à la route des écoles sera conservé (sous conditions de chantier).

L'espace de tri des déchets, ordures ménagères et verres, ainsi que le chalet à carton seront installés à droite du monument commémoratif du parachutage de Plagne Centre.

Conscients de la gêne occasionnée, les élus rappellent toutefois la nécessité de pouvoir réaliser les travaux suivants, essentiels au développement et au maintien de l'attractivité de La Plagne :

- Dévoisement du réseau d'eau potable (nécessaire aux travaux prévus – à partir du 18/04/2017)
- Réhabilitation de la place Perrière et création d'un bâtiment multiservices (à partir du 24/04/17)
- Travaux de mise aux normes du cinéma (à partir du 26/04/2017)
- 2e tranche de l'aménagement du front de neige (à partir du 26/04/2017)

Par ailleurs, des travaux privés seront également réalisés :

- Travaux de réhabilitation de l'Hôtel Auracaria (projet et financement privés)
- Travaux de construction du bâtiment des Lodges (projet et financement privés)

La commune de La Plagne Tarentaise investit pour l'avenir de la station de La Plagne et vous prie de l'excuser pour ces désagréments. Merci pour votre compréhension



25 ANS DE LA PISTE DE BOBSLEIGH

Vendredi 24 mars, la station a célébré le 25^{ème} anniversaire des Jeux Olympiques d'Albertville à la piste de bobsleigh, l'un des sites des JO de 1992. Animations, visites de la piste de bob, entraînements à la poussée de bob étaient proposés. Personnalités, élus, champions et touristes se sont retrouvés dans une ambiance conviviale.

Auguste Picollet, conseiller départemental,
Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et Vincent Roland, vice-président du conseil départemental de la Savoie



RANDO BY NIGHT

Mercredi 29 mars, la 3^é édition de la «rando by night» à Plagne Centre a réuni plus de 200 participants. Cette course relie Plagne Centre au sommet des Verdens soit un parcours de 2,5 km et 500 m de dénivelé positif. Comme chaque année, les participants ont pu profiter d'un beau coucher de soleil.



INAUGURATION DU NOUVEAU TÉLÉSIÈGE DES ENVERS

Jeudi 30 mars, la station inaugurerait le télésiège des Envers, qui reliera désormais le secteur de Plagne Montalbert à Plagne Aime 2000. Ce nouveau télésiège 6 places présente la particularité d'être un prototype unique et bénéficie de plusieurs innovations : utilisation d'une technologie inédite pour la pince débrayable, des gares au design épuré, un excellent rapport performances – consommation d'énergie, une sécurité et un confort optimaux pour les skieurs. Il pourra accueillir jusqu'à 3 000 personnes par heure lors des journées de forte affluence. Soulignons également qu'il s'agit d'un appareil «100% français», de la conception au montage (montage assuré par les équipes de la SAP).



SUPER SLALOM

Une fête du Ski avec un grand «S» qui a rassemblé 400 compétiteurs et 200 bénévoles de tous horizons avec pour point commun l'amour du ski. A l'unanimité, les coureurs ont franchi la ligne d'arrivée avec le sourire, mais aussi avec les cuisses fumantes au terme d'un effort intense pour venir à bout de ce parcours hors norme !

Les géantistes ont été les plus forts avec la victoire de l'italienne Federica Brignone et du français Victor Muffat-Jeandet, respectivement n° 4 et 12 mondial en géant cette saison. Sans oublier, Théo Delecluse et Marion Chevrier, junior du club des sports de La Plagne, qui ont fait respectivement 3^e chez les hommes et 2^e chez les femmes soit la meilleure française.



MONTCHAVIN LA PLAGNE

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE TELEMAR EN BREF ET EN IMAGES - MONTCHAVIN LA PLAGNE

Les meilleurs mondiaux se sont retrouvés à La Plagne et à Montchavin La Plagne pour les championnats du monde de telemark

5 MÉDAILLES FRANÇAISES

1 OR – Phil Lau – parallel sprint

1 BRONZE – Phil Lau – sprint

3 ARGENT – Argeline Tan Bouquet – parallel sprint – classic – sprint

AMÉLIE REYMOND INVINCIBLE

La Suisse est sur la 1ère marche de tous les podiums.

TOBIAS MUELLER FINIT EN BEAUTÉ

Après une baisse de forme en début de championnats, le n°1 obtient l'or sur la sprint.



LES DIABLES BLEUS

Pour sa deuxième édition, une centaine de sportifs se sont élancés sur la course alpinisme «les diables bleus» qui a eu lieu le samedi 25 mars à Montchavin La Plagne. Cette course est tracée sur l'ancien itinéraire où se déroulait, il y a encore quelques années, le brevet de skieur militaire.



Commémoration de l'armistice de la deuxième guerre mondiale - 08 mai

Lundi 08 mai 2017

10h00 La Côte d'Aime

11h30 Valezan

11h30 Macot La Plagne

12h00 Bellentre

Toutes les cérémonies sont suivies d'un vin d'honneur.

Journée de Nettoyage à La Plagne

Samedi 10 juin 2017

Organisée par la commune de La Plagne Tarentaise
RDV à Plagne Centre - salle hors sacs à 8h30
S'inscrire impérativement avant le mardi 06 juin 2017
auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise par téléphone au 04.79.09.71.52
ou par email à com@laplagnetarentaise.fr
Covoiturage possible de la vallée.

Fête du village «la Macotaise»

Samedi 17 juin 2017

organisée par l'AOM - 3e édition
Place du village - Macot chef-lieu
RDV dans le centre du village de Macot chef lieu
pour une grande fête réunissant les associations
de la commune, les agriculteurs, les artisans, les habitants ... la troisième édition
aura pour thème « la station de La Plagne »

DATES OUVERTURE / FERMETURE STATIONS SAISON 2017-2018

Ouverture de tous les sites : le 16 décembre 2017

Fermeture :

Stations villages : 22 avril 2018

Stations Altitude : 28 avril 2018

LICENCE DÉBIT DE BOISSON - AVIS AUX DÉTENTEURS

La commune de la Plagne Tarentaise vous informe qu'un nouvel arrêté préfectoral portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie a été édité en date du 1er mars 2017.

Cet arrêté prend notamment en compte la création de communes nouvelles ainsi que l'ajout de l'article 7 dénommé «dépistage de l'imprégnation alcoolique» concernant les éthylo-tests.

Je vous remercie de bien vouloir vous rendre sur la page d'accueil du site internet de la mairie de Macot La Plagne - www.mairie-macotlapagne.fr afin d'en prendre connaissance et de le télécharger.

Vous devez impérativement l'afficher dans votre établissement de façon permanente.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Information : commune de La Plagne Tarentaise
04.79.09.71.52 mairie@laplagnetarentaise.fr

INFORMATION SÉCURITÉ SNCF

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que le fait d'entrer dans l'emprise des voies SNCF est illégal et surtout extrêmement dangereux.

Ce fait est passible d'une amende de 200 euros.

Il est obligatoire d'emprunter les passages sécurisés pour traverser la voie ferrée et de respecter la signalisation

Bib en fête

Dimanche 14 mai 2017

15h à 18h

Bibliothèque de La Côte d'Aime

L'équipe de la bibliothèque, vous invite à venir passer une après-midi autour et avec les livres.

Au programme: lectures pour enfants, jeux autour des livres, troc de livres, découverte de la bibliothèque et des animations proposées.

Information : bibliothèque
de la Côte d'Aime
TEL: 04.79.55.69.25
bibliotheque@lacotedaime.com

Elections présidentielles 2017

2eme tour - 07 mai
Horaires des bureaux : 8h à 19h

Bureau 1 : Macot,
Bureau 2 : La Plagne,
Bureau 3 : Bellentre,
Bureau 4 : La Côte d'Aime,
Bureau 5 : Valezan

**N'oubliez pas votre pièce d'identité
pour voter.**
A défaut, votre vote sera refusé.